



## Séminaire eau-urbanisme Du 6 février 2018 -COMPTE RENDU-

Organisé sous la forme de partage d'expérience de collectivités et deux tables-rondes, animée par C. Piel, urbaniste hydrologue, du cabinet UrbanWater, ce séminaire a permis de faire émerger un certain nombre d'interrogations et de constats sur la prise en compte des enjeux de l'eau dans les démarches d'urbanisme.

Le lien eau-urbanisme est indissociable d'autres enjeux biodiversité, à l'adaptation au changement climatique, à la présence de l'eau en ville, à la qualité de vie, à l'économie, l'imperméabilisation et l'optimisation du foncier, etc. Au regard de ces enjeux, il apparaît qu'il n'est plus possible aujourd'hui d'associer délivrance du permis de construire et autorisation systématique d'imperméabiliser et qu'il n'est plus possible non plus de continuer à faire de l'hydraulique pure fondée sur des tuyaux, des bassins de rétention et des noues à usage unique.

### **Renouveler le paradigme de l'urbanisme**

Il est donc essentiel de renouveler la manière de concevoir le développement urbain pour intégrer l'ensemble de ces enjeux et favoriser une urbanisation soutenable pour l'homme et son milieu.

Il s'agit de travailler sur de nouvelles formes urbaines qui répondent à l'ensemble des enjeux, préservent la perméabilité du sol et mutualisent les fonctions : on peut ainsi valoriser un espace inondable tous les 5 ou 10 ans en lui conférant un autre usage (espace vert, terrain de sport etc.) avec pour autre avantage d'en garantir l'entretien. Il s'agit aussi de fonder un projet urbain en partant du (bon) sens de la géographie : le cheminement naturel de l'eau doit être l'armature du projet pour « *retrouver une cohérence qui relève de l'évidence* ». Il s'agit également de changer son regard sur l'eau, une ressource plutôt qu'un déchet à évacuer et d'avoir dès lors le réflexe systématique de penser l'ensemble des projets à partir de la gestion des eaux pluviales à la parcelle en envisageant la maîtrise des débits dès le dessin de l'opération. D'autant qu'un terrain nu a toujours une perméabilité, même résiduelle, et que la gestion à la parcelle est économiquement plus avantageuse qu'en système public intégral. Rennes métropole affiche ainsi une économie de 4.5 millions d'euros en 2014.

Mais alors, comment opérer ce renouvellement ? 3 leviers sont mobilisables.

### **Repenser l'organisation et la compétence des services**

Décloisonnement des services et travail en transversalité sont les modes opératoires de Rennes Métropole et Brest Métropole. Les deux EPCI ont mis en place une unité spécifiquement dédiée à la gestion des eaux pluviales, composées d'agents qualifiés et motivés qui interviennent auprès de tous les services ayant à voir de près ou de loin avec les eaux pluviales, autant sur le volet programmation et études (développement économique, urbanisme) que sur le volet conception et entretien (espaces verts, voirie, assainissement). L'unité, présente à toutes les étapes du projet, depuis le porter à connaissance jusqu'au contrôle des chantiers, inclue dans la boucle les instructeurs des autorisations d'urbanisme et les aménageurs privés. Les deux collectivités insistent sur la nécessité d'une formation/sensibilisation permanente, à renouveler fréquemment pour répondre au turn-over du personnel et aux évolutions rapides des techniques.

### **« Une règle, il en faut une ! » ou le rôle fondamental des documents d'urbanisme**

Les documents de planification sont à mobiliser dans le sens où ils définissent une règle. Le Document d'orientation et d'objectif du Scot peut ainsi introduire des prescriptions eaux pluviales. Le PLU-i également est à optimiser dans son intégralité. Par exemple en affichant un engagement

politique en faveur de l'eau dans le PADD, puis dans le règlement à travers des prescriptions sur les dessertes des réseaux, la perméabilité des aires de stationnement, l'obligation d'espaces non imperméabilisés, l'introduction d'un coefficient de végétalisation. Outre les Orientations d'aménagement de programmation (thématique ET sectorielles), les annexes peuvent aussi être mobilisées pour faciliter et accompagner l'application de la règle (fiches techniques sur l'infiltration, méthode de calculs, exemples etc.), règle qui doit être « *la plus simple et la plus claire possible* ». Brest métropole a notamment intégré dans les annexes un règlement sur les eaux pluviales applicable à tous les projets non soumis à autorisation d'urbanisme.

### **Une gouvernance forte et ambitieuse**

Le troisième pilier de ce renouvellement réside dans la volonté politique. « *Le politique doit être fort* » a rappelé à plusieurs reprises C. Piel, car c'est lui qui a le pouvoir d'être plus exigeant en termes de prescriptions dans le PLU-i et d'imposer la prise en compte des eaux pluviales de manière intégrée dans les opérations, « *face au chantage des opérateurs* ». Il a souligné enfin la nécessité d'une politique suffisamment ambitieuse pour attirer et s'entourer d'une ingénierie de qualité et capable de travailler ensemble.

